



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL
SÉANCE DU 24 JUIN 2024**

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 16
Excusé(s) : 1
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 1

Le vingt quatre juin deux mille vingt quatre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Champdieu, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice COUCHAUD, Maire.

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOILLIER, Stéphanie SEON, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO, Céline VACHERON.

Le ou les membres excusé(s) :

Patrick MICHAUD.

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Patrick MICHAUD pouvoir à Alain CHEVET.

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL.

Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22/04/2024.

Finances

Tarif évacuation des déchets des salles communales lors des locations Délibération n°2024-025-DE

Madame MAILLARD propose d'appliquer un tarif pour l'enlèvement des ordures par les agents communaux laissés par les utilisateurs des salles louées. Ce tarif est proposé afin d'inciter les utilisateurs à ne pas laisser leurs ordures sur le site, dans les containers communaux.

Madame MAILLARD propose d'appliquer le tarif de 50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le tarif de 30 € pour l'enlèvement des ordures lors de l'utilisation des salles communales.

Enfance

Tarifs cantine 2024-2025 Délibération n°2024-026-DE

Madame MAILLARD fait part de l'augmentation du tarif des repas de cantine par le prestataire à compter de la rentrée 2024-2025, qui prévoit une augmentation de + 2.6 % sur le tarif actuel.

Afin de palier à cette augmentation, Madame MAILLARD présente les tarifs de cantine aux familles pour la rentrée 2024-2025 proposés par la commission Finances en date du 17/06/2024 :

Tarif enfant : 4.10 €

Tarif adulte : 6.65 €

Repas de secours : 7.50 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les tarifs des repas, à compter de la rentrée 2024-2025 :
 - Repas enfant : 4.10 €
 - Repas adulte : 6.65 €
 - Repas de secours : 7.50 €

Finances

Tarifs location gîte 2025 Délibération n°2024-027-DE

Sur proposition de la commission Finances du 17/06/2024, Madame MAILLARD explique la nécessité de définir un tarif de location du gîte pour de longue durée.

Madame MAILLARD propose un tarif de location du gîte pour 1 mois à 800 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le tarif de location du gîte pour une durée d'1 mois à raison de 800 €

Tarifs 2024 (compléments)
Délibération n°2024-028-DE

Madame MAILLARD rappelle que par délibération n°2023-069 du 04/12/2023, le Conseil municipal délibérait sur les tarifs 2024.

Suite à la commission Finances du 17/06/2024, il est nécessaire d'ajouter des tarifs complémentaires.

Madame MAILLARD présente la nouvelle grille de tarifs 2024 :

Tarifs 2024	
<u>1- Priuré :</u>	
<i>Pour les utilisateurs non domiciliés sur notre commune :</i>	
	Tarifs 2024
- Mariage et repas de famille	1 200.00 €
- Cour pour apéritif	200.00 €
- Cour pour apéritif + cuisine si disponible	270.00 €
- Utilisation professionnelle (Entreprises Agglomération Loire Forez) (jours de semaine du lundi au vendredi)	310.00 €
Cauton	500.00 €
Participation ménage	150.00 €
Evacuation des déchets	50.00 €
<i>Pour les utilisateurs domiciliés sur notre commune :</i>	
- Mariage et repas de famille	350.00 €
- Cour pour apéritif	170.00 €
- Association locale (belote, loto....) : 1 ^{ère} manifestation annuelle	Gratuit
- Participation aux frais de chauffage du 01/11 au 01/04	50 €
- Association locale (belote, loto....) : dès la 2 ^{ème} manifestation	150.00 €
- Entreprises, artisans, utilisation professionnelle (jours de semaine du lundi au vendredi)	180.00 €
Cauton	500.00 €
Participation ménage	150.00 €
Evacuation des déchets	50.00 €
<u>2- Salles d'expositions :</u>	
Une salle pour 1 week-end (du vendredi soir au lundi matin)	170.00 €

Pour une salle par quinzaine (2 week-end)	220.00 €
Par semaine supplémentaire	85.00 €
Deux salles pour 1 week-end (du vendredi soir au lundi matin)	185.00 €
Pour deux salles par quinzaine (2 week-end)	250.00 €
Par semaine supplémentaire	110.00 €
<u>3- Autres locations :</u>	
<i>Pour les utilisateurs non domiciliés sur notre commune :</i>	
Salle d'animation du Ruillat (limité à 20 heures)	230.00 €
Salle de réunion étage mairie 1/2 journée	150.00 €
Salle de réunion étage mairie-journée	250.00 €
<i>Pour les utilisateurs domiciliés sur notre commune :</i>	
Salle d'animation du Ruillat (limité à 20 heures + manifestation associative)	170.00 €
Salle d'animation du Ruillat, réunions associatives	Gratuit
Salle de la FNACA (limité à 20 heures + manifestation associative),	160.00 €
Adhérents FNACA	50.00 €
Cautions	500.00 €
Participation ménage	50.00 €
<u>4-Tarifs de Location de matériel (réservé aux habitants) :</u>	
<i>Pour les particuliers :</i>	
Tables au km (prix par table)	5.00 €
Bancs (prix par banc)	2.50 €
Chaises pliantes (le lot de 10)	12.00 €
Tonnelle (réservée aux habitants de la commune)	20.00 €
Barrières de protection (prix par barrière)	2.00 €
Mange-debout (avec housse noire ou blanche)	15.00 €
Remorque-buvette (tarifs pour associations locales)	Gratuit
Remorque-buvette (tarifs associations extérieures pour 1 manifestation de 1 à 3 jours + 50 €/jour supplémentaire)	150.00 €
<u>5- Droits de place</u>	
*pour un emplacement de 0 à 25 m ²	17.00 €
*pour un emplacement de 26 à 50 m ²	34.00 €
*pour un emplacement de plus de 50 m ²	50.00 €
*pour un emplacement au marché ambulant (par jour)	8.00 €

6- Tarif des concessions au cimetière communal :

Concessions cinquantenaires reliables aux conduits d'assainissement de caveaux non inondables, notamment celles qui seront adossées au mur de séparation des 2 cimetières. (prix au m ²)	250.00 €
Concessions cinquantenaires autres (prix au m ²)	170.00 €
Concessions trentenaires (prix au m ²)	150.00 €
Concessions pour 15 ans (prix au m ²)	75.00 €
Columbarium : emplacement 1 urne pendant 15 ans	330.00 €
Columbarium : emplacement 2 urnes pendant 15 ans	470.00 €
Columbarium : emplacement 3 urnes pendant 15 ans	570.00 €
Petites concessions (pour urne) : emplacement pour 30 ans	170.00 €
Petites concessions (pour urne) : emplacement pour 50 ans	270.00 €

7- Tarifs divers :

Capture d'animaux errants	70.00 €
---------------------------	---------

8- Animations culturelles :

Visite guidée Prieuré/Eglise

Tarif plein (par personne)	5.00 €
Tarif réduit (par personne) (étudiant, enfant de + 12 ans, demandeur d'emploi)	4.00 €
Habitant de Champdieu et enfant de - 12 ans	Gratuit

Visite guidée Prieuré/Eglise et Trésor des prieurs (incluant visite du chemin de ronde : interdit aux enfant - de 12 ans et - de 1.40 m et accompagné obligatoirement d'un adulte responsable)

Tarif plein (par personne)	7.00 €
Tarif réduit (par personne) (étudiant, enfant de + 12 ans, demandeur d'emploi)	5.00 €
Habitant de Champdieu et enfant de - 12 ans	Gratuit

Visite Trésor des prieurs

Tarif unique	5.00 €
--------------	--------

Visite groupes (à partir de 15 personnes)

De 15 à 20 personnes	65.00 €
----------------------	---------

De 21 à 30 personnes	100.00 €
De 31 à 50 personnes	185.00 €
Enquête game (maximum 6 personnes)	
Groupe "non-résidents" Champdieu	40.00 €
Groupe "résidents" Champdieu	30.00 €
Caution location mallette	200.00 €
Nocturnes du Prieuré	
Visite + spectacle :	
Tarif plein (par personne)	10.00 €
Tarif réduit (par personne)	8.00 €
Enfant de - 12 ans	Gratuit
Spectacle seul :	
Tarif plein (par personne)	7.00 €
Enfant de - 12 ans	Gratuit
Boutique	
Livret 1 000 ans d'histoire	3.00 €
Livre balades à jouer	8.00 €
Livre le Trésor des prieurs	1.00 €
Carte postale	0.50 €
Marque-page	2.00 €
Jeu de société "Circino"	24.95 €

9 - Gîte "Maison vigneronne" :

Tarifs gîte	HAUTE SAISON (Juillet et août)	MOYENNE SAISON Mai, Juin, Septembre et vacances scolaires	BASSE SAISON
Week-end (soit 2 nuits)	200	Possible si hors vacances à 160 €	160
3 nuits	220	200	180
4 nuits	270	245	195
5 nuits	330	280	250
6 nuits	390	300	280
Semaine (soit 7 nuits)	420	330	310
NUITÉE	(uniquement les pèlerins, sur présentation de leur livret de pèlerinage)		15 €

OPTIONS	
Forfait ménage	70.00 €
Location de draps (comprenant un drap housse, un drap de dessus, une taie d'oreiller et un traversin). Par lit :	18.00 €
Location linge de toilette (1 drap de bain, 1 serviette de toilette)	9.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la nouvelle grille de tarifs 2024

Subventions communales - année 2024

Délibération n°2024-029-DE

Suite à la commission Finances du 17/06/2024, Madame MAILLARD propose d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2024 :

- | | |
|---------------------------------|---------|
| - COMITE DES FETES DE CHAMPDIEU | 3 000 € |
| - BTP CFA de la Loire | 100 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition de la commission Finances du 17/06/2024
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux versements des sommes

Voirie

Déplacement de l'alimentation de mise en valeur du chemin de ronde du prieuré Délibération n°2024-030-DE

Monsieur DUFOUR expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de déplacement d'alimentation de mise en valeur du Chemin de ronde du prieuré.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	%	-	PU
Participation				
	Travaux commune			
Déplacement alimentation et boites 130 €	3 551 €	60.0 %		2
TOTAL 130 €	3 551 €			2

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **PREND** acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Déplacement de l'alimentation de la mise en valeur du Chemin de ronde du prieuré" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- **PREND** acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- **DECIDE** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 années.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Administration générale

Convention de groupement de commande pour la vidéoprotection entre la Ville de Montbrison coordonnateur du groupement et les communes de Champdieu, Lézigneux, Précieux et Savigneux
Délibération n°2024-031-DE

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1414-3 et L 2121-9
- Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2113- 6 à L 2113- 8

- Considérant que les communes concernées ont besoin de créer ou d'étendre leur réseau de vidéoprotection,
- Considérant que la constitution d'un groupement de commande permettrait de réaliser des économies d'échelle sur l'élaboration des consultations,
- Considérant que le domaine de la vidéoprotection est un domaine spécifique qui nécessite des compétences particulières et qu'il pourrait s'avérer opportun de bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration de ces marchés par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé en la matière,
- Considérant qu'il est opportun que l'ensemble des communes ayant recours à la police pluricommunale soient équipées du même type de matériel,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ approuver la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Montbrison et les communes de Champdieu, Lézigneux, Précieux et Savigneux pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de vidéoprotection et d'un marché de fourniture et pose de caméras de vidéoprotection
- ✓ valider la convention afférente proposée et en autoriser la signature par le maire
- ✓ Désigner deux membres de la commission d'appel d'offres pour siéger (l'un en tant que titulaire et l'autre en tant que suppléant) à la commission d'appel d'offres du groupement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Montbrison et les communes de Champdieu, Lézigneux, Précieux et Savigneux pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de vidéoprotection,
- ✓ **VALIDE** la convention afférente proposée et en autoriser la signature par le maire
- ✓ **DESIGNE** Monsieur COUCHAUD Patrice (titulaire) et DUFOUR Frédéric (suppléant) pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement.

Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal à 87 communes – débat des orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Monsieur DUFOUR explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la

Vu les documents joints à la convocation,

M. Frédéric DUFOUR rappelle que l'agglomération Loire Forez a engagé l'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme Intercommunal à 87 communes par délibération du 13 décembre 2022.

M. Frédéric DUFOUR souligne également que conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du PADD du PLUi à 87 communes dans les Conseils Municipaux et en Conseil Communautaire. Ce débat est un débat sans vote.

Après visionnage de la présentation numérique, M. Frédéric DUFOUR donne la parole aux élus.

Axe 1 : Conforter le dynamisme économique et la création d'emplois, en répondant aux besoins du territoire et en préservant ses atouts

Les élus sont favorables à l'objectif de créer de l'habitat à proximité des bassins d'emplois et à la notion de déconstruire pour reconstruire dans les villes.

Néanmoins, les élus s'interrogent sur le devenir des communes rurales qui n'ont pas de friches soit d'habitat soit artisanales et sur leur développement futur pour créer de l'emploi de proximité et éviter les navettes domicile-travail au quotidien.

Certains élus s'interrogent sur les possibilités d'une commune lorsqu'il y a de la rétention foncière empêchant les opérations d'urbanisme sur les zones concernées.

Après ces échanges, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue, au sein de l'Assemblée Municipale, du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur PLUi à 87 communes.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Yves

CHAZAL

Signature
numérique de Yves
CHAZAL
Date : 2024.10.23
13:53:51 +02'00'



Patrice
COUCHAUD

Signature numérique
de Patrice COUCHAUD
Date : 2024.10.24
10:41:37 +02'00'